



Mémoire  
de l'UNION DES FORCES  
PROGRESSISTES

déposé à la Commission des Institutions  
de l'Assemblée nationale du Québec  
et aux États généraux sur la réforme  
des institutions démocratiques

13 novembre 2002

## INTRODUCTION

L'UNION DES FORCES PROGRESSISTES est un très jeune parti politique au Québec qui campe résolument à gauche de l'échiquier et dont l'acte de naissance s'articule autour d'une rupture avec les trois partis néolibéraux actuellement représentés à l'Assemblée nationale. Bien que de façon différente, avec des emphases et des nuances programmatiques qui leur sont propres, ces partis, aux yeux des progressistes, s'alimentent à la même doctrine politique, au même dogme : le néolibéralisme, cette croyance aveugle à la toute puissance du marché, de la concurrence entre les personnes et les sociétés, qui conduit à l'exclusion sociale et à une société caractérisée par un individualisme forcené. Jeune parti, nous ne souffrons pas encore de la langue de bois politicienne. Comme vous le constaterez, nous avons notre franc-parler.

D'entrée de jeu, nous tenons à dénoncer trois faits particulièrement troublants en marge des travaux de la Commission des institutions. Le premier renvoie à une promesse inscrite dans le programme de l'actuel parti gouvernemental : celle de réformer le mode de scrutin. Depuis sa fondation, de congrès en congrès, les militants et militantes de ce parti, de bonne foi et pleins d'espoir, reconduisent cette orientation. Le Parti québécois, depuis novembre 1976, a exercé le pouvoir pendant 207 mois et n'a apparemment pas trouvé le temps de procéder. Même l'insistance du réformateur René Lévesque s'est cassé les dents sur le conservatisme des élus qui, soudainement, ont découvert mille merveilles au système qui les favorisent. Monsieur Claude Ryan, ancien chef du Parti libéral du Québec, a vécu la même aventure, quoique dans un contexte différent. Reconnaissons-lui au moins le mérite, aux yeux de l'histoire, d'avoir maintenu son orientation réformatrice en faveur d'un mode de scrutin mixte contre la volonté de l'establishment de son parti.

Monsieur le ministre Jean-Pierre Charbonneau a raison d'écrire en introduction du document de consultation *que ce sentiment de frustration et de désabusement ressenti par une bonne partie de la population s'accompagne d'un décrochage de plus en plus inquiétant de la responsabilité citoyenne*. Mais, en bon plaideur de sa propre turpitude, il oublie de souligner la responsabilité première de son gouvernement et de son parti dans la perpétuation de cet inacceptable déficit démocratique et blâme les citoyens pour leur décrochage sur le plan de la responsabilité citoyenne. Comme cynisme, on peut difficilement faire mieux !

Le deuxième fait renvoie au contenu même du processus de consultation. Les résultats aberrants (distorsion de la volonté populaire sur le plan de la représentation parlementaire) de la dernière élection de 1998 ont stimulé la renaissance du débat en faveur d'un scrutin proportionnel. On note la publication de l'ouvrage de Paul Cliche, de nombreuses pétitions adressées à l'Assemblée Nationale, la naissance du Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN), auquel se sont associés plusieurs progressistes, qui témoignent de cette volonté d'enfin passer à l'action avant les prochaines élections. Mais voilà, on nous convie maintenant à procéder à une discussion sur l'ensemble des institutions : question de noyer le poisson et de reporter aux calendes grecques post-électorales l'objet principal des préoccupations réformatrices : l'introduction d'un mode de scrutin proportionnel. Le Premier ministre Landry, après avoir condamné la proportionnelle, se ravise et propose maintenant de faire la révolution démocratique. Ce zèle « révolutionnaire » est suspect... Qui trop embrasse mal étreint. Mais nous avons décidé de jouer le jeu, celui de la « révolution démocratique » dont parle Monsieur le ministre.

Certes, il est tard pour procéder à cette réforme avant l'échéance du mandat légal. Mais il n'est pas encore trop tard, d'autant plus que les partis d'opposition semblent ouverts à cette perspective. Mais le plus drôle est à venir. Il est évident que ce parti a objectivement intérêt à procéder à une réforme du mode de scrutin. En effet, compte tenu des intentions de vote, il y a fort à parier qu'il sera la prochaine et principale victime de la distorsion sur le plan de la députation. Mais ça ne bouge pas. Après avoir renoncé à la réforme promise parce que le mode l'avantageait pendant un temps, voilà que le gouvernement du PQ hésite maintenant à livrer enfin la marchandise, par crainte de se voir ici encore accusé d'opportunisme en procédant avant l'échéance électorale. Décidément c'est la démocratie qui est encore une fois perdante.

Troisièmement, nous tenons à dénoncer le processus même qui a mené au choix des membres du comité directeur des États généraux, qui d'ailleurs fait étrangement double emploi avec la commission régulière de l'Assemblée nationale. Après avoir lu dans *Le Devoir* que le président, M. Béland, avait l'intention d'y voir siéger un membre de l'UFP, nous avons écrit à monsieur Béland pour suggérer la candidature de monsieur Paul Cliche, qui travaille sur cette question depuis 40 ans et qui est un des animateurs du MDN. Monsieur Cliche sillonne le Québec depuis plusieurs années pour dénoncer l'actuel mode de scrutin et proposer une réforme. Monsieur Béland n'a même pas daigné envoyer un accusé de réception et ne s'est jamais expliqué publiquement sur les critères ayant présidé au choix des commissaires.

## **LE POUVOIR AUX CITOYENS ET CITOYENNES : FÉLICITATIONS POUR VOTRE BEAU PROGRAMME...**

Contrairement à la thèse libérale qui circonscrit la question du pouvoir à une relation entre une personne et un réseau institutionnel (l'État), les progressistes proposent une approche globale de l'analyse du pouvoir, incluant le non-pouvoir, c'est-à-dire l'exclusion. Pourquoi les pauvres votent-ils peu ? Et le droit de vote aux immigrants et immigrantes ? Pourquoi ne pas aborder ces thèmes ? Notre vision insiste sur le pouvoir économique et ses effets sur les groupes sociaux, sur le rapport au pouvoir des différentes couches sociales, sur les phénomènes de concentration du pouvoir économique. Le pouvoir des médias, particulièrement concentré dans notre pays, doit également retenir l'attention.

Pas un mot dans le document sur un volet important de l'exercice d'un autre pouvoir : le pouvoir judiciaire. De l'accès limité à la justice jusqu'au mode de nomination des juges, il ne faut pas hésiter à remettre en question cet autre héritage du système britannique. Si on veut faire une révolution démocratique, pourquoi s'arrêter en chemin ? Pourquoi ne pas poser la question de l'éligibilité de certains magistrats ou du système de magistrature de carrière qui a notamment permis à la magistrature italienne de donner un solide coup de balai et de commencer à déstructurer l'imbrication mafieuse du pouvoir politique et de secteurs entiers du patronat ? Quelle est la meilleure façon de garantir cette nécessaire indépendance du judiciaire ? Le système actuel ou d'autres types d'expériences ?

La dimension politique de l'exercice du pouvoir doit également être souligné sans tabous : les rapports clientellaires, les réseaux de petits amis, les budgets concoctés en secret, les pressions occultes. Bref, cette gestion du pouvoir au quotidien est à la source de ce cynique désabusement si dangereux pour l'idée même de la démocratie. Le succès de la série télévisé *Bunker* nous inquiète : l'exercice, même délégué du pouvoir citoyen, ça pourrait tellement être autre chose. Comme l'écrivait Berthold Brecht : *Le pouvoir vient du peuple, certes. Mais après où diable va-t-il ?*

## LE SYSTÈME POLITIQUE : BRITANNIQUE OU AMÉRICAIN

Le premier a été implanté par la puissance coloniale britannique et s'est consolidé après l'échec de notre insurrection révolutionnaire de 1837-1838. Le second est né d'une révolution, mais l'actuelle administration Bush n'a plus rien à voir avec les idéaux de Jefferson. La puissance impériale doit, pour faire la guerre, disposer d'un pouvoir exécutif très fort.

Soulignons que jamais le peuple québécois n'a librement choisi son régime politique, sa constitution. Voilà pourquoi, au lieu de bricoler à la pièce une révolution démocratique improvisée pour des raisons de cosmétique électorale, l'UFP propose la mise sur pied (élection et nominations transparentes) d'une Assemblée Constituante chargée de rédiger un projet de constitution pour le Québec. Cette Assemblée aurait la responsabilité d'animer un long processus de discussion démocratique en profondeur au sein de la population sur la constitution que nous voulons. C'est sur ce projet de constitution qu'aurait lieu le prochain référendum. Sur notre projet de loi des lois : pas sur un mandat de négociateur. Une gigantesque démarche de pédagogie politique et d'éducation populaire. Ça prendra le temps que ça prendra. Nous ne sommes pas de ceux qui lient le destin de leur pays aux avatars électoraux d'un parti politique...

Outre les relations entre la société et l'État, et les rapports entre les différentes institutions, cette constitution reprendrait les éléments essentiels de la Charte québécoise avec une insistance particulière sur les droits économiques et sociaux. Notamment une forme de revenu de citoyenneté. Cette constitution codifierait nos droits à la santé, à l'éducation et à celui de vivre dans un environnement sain ; garantirait le droit des travailleuses et travailleurs, dont celui de faire grève. Cette constitution garantirait la propriété et la gestion publique des grandes richesses naturelles comme les forêts et les rivières, à commencer par l'eau potable. L'eau, c'est la vie. Cette ressource est trop précieuse pour être laissée aux forces du marché. Des garanties constitutionnelles s'imposent pour protéger l'eau de l'appétit de grandes firmes multinationales qui s'intéressent de très près à l'*or bleu*, comme ils disent.

Sur le plan institutionnel, la constitution consacrerait le caractère républicain et présidentiel de l'État, son fonctionnement démocratique, notamment par l'introduction du budget participatif, garantirait un accès équitable aux médias, introduirait différents pouvoirs d'initiative aux citoyens et citoyennes, tout en balisant soigneusement l'accès au financement.

## **POUR UN SCRUTIN PROPORTIONNEL RÉGIONAL**

Inutile de revenir longuement sur les caractéristiques de l'actuel mode de scrutin : son procès dure depuis plus d'un siècle. Tout a été dit sur ses conséquences néfastes pour la vie démocratique, les grotesques distorsions, le vote à reculons ou en se bouchant le nez pour le moins pire, la marginalisation des tiers partis, l'installation de députés-barons dans des forteresses inexpugnables, l'exclusion des femmes, etc. À ce chapitre, nous faisons nôtres les critiques contenus dans les publications du MDN et la première partie de l'ouvrage de Monsieur Cliche. Pour tout dire, ce système est pourri, pour reprendre l'expression de l'ex-sous-ministre de René Lévesque, André Larocque.

Par ailleurs, nous dénonçons le caractère purement cosmétique de tout système proposant une compensation plus ou moins importante visant à contrer les effets les plus criants de la distorsion. C'est aux racines du problème qu'il faut s'attaquer, pas à ses symptômes les plus aberrants. D'autre part, les simulations démontrent que la compensatoire favorise indûment la sur-représentation des gros partis traditionnels. Ainsi, nous comprenons fort bien pourquoi l'Action démocratique du Québec adopte une orientation de type compensatoire (75-50) et que le PLQ, lors de son instance du 27-29 septembre dernier, s'est prononcé pour une consultation, dans les deux ans suivant la prise du pouvoir, afin d'introduire des éléments de proportionnelle.

Toutefois, bien qu'une proportionnelle intégrale soit, en théorie pure, le meilleur système démocratique, puisqu'il exprime presque parfaitement, mathématiquement, le rapport entre la pluralité des choix et leur représentation parlementaire, en pratique, nous rejetons cette solution. Le Québec est géographiquement un vaste territoire, et politiquement et culturellement un pays de région. Nous sommes d'avis que l'implantation d'une proportionnelle intégrale (une seule circonscription) aurait un effet négatif sur le plan de l'animation de la vie politique régionale, voire même de la représentation des aspirations et des intérêts des régions. Par ailleurs, nous croyons qu'une saine émulation politique entre députés régionaux issus de traditions politiques différentes peut favoriser le démarchage politique nécessaire pour relayer les intérêts souvent oubliés des régions, surtout de celles qui souffrent le plus des effets du développement inégal intrinsèque au néolibéralisme. Bien que cet argument soit souvent charrié exagérément par les partisans du statu quo, il y a quelque chose de précieux dans ce lien entre les régions et leurs élus politiques.

C'est pourquoi le modèle de proportionnelle régionale nous semble le plus adéquat, combinant le meilleur des deux mondes. Il faudrait cependant prévoir une formule

compensatoire permettant aux tiers partis d'être représentés à l'Assemblée nationale en fonction d'un seuil minimal national, par exemple 2 %, afin de ne pas obliger ceux-ci à obtenir un pourcentage aussi élevé du vote régional (25 % s'il y a 4 députés dans une région) pour obtenir un seul député.

Comme deuxième choix, loin derrière le premier, un scrutin mixte à l'allemande serait un net pas en avant par rapport au statut quo, en précisant que le seuil d'admissibilité ne doit pas être exagérément élevé de façon à décourager l'émergence de nouvelles forces politiques : 2 % nous semble être un seuil acceptable.

## **LE POUVOIR AUX RÉGIONS**

L'UFP favorise de loin la création de véritables pouvoirs régionaux, élus démocratiquement, et disposant des compétences effectives qui ne seraient plus traitées au centre. Ces Assemblées régionales, élues au suffrage universel et disposant d'un certain nombre de compétences ainsi que de ressources financières pour les assumer, vont exactement dans le sens de la plate-forme de l'UFP adoptée en Congrès :

- Le soutien accru et efficace au développement économique des régions, notamment par des redevances sur la gestion des ressources naturelles et l'instauration d'une péréquation, et le développement de chantiers coopératifs ;*
- La mise en place de structures électives favorisant la maîtrise politique et économique des communautés sur leur propre développement.*

## **LES PEUPLES AUTOCHTONES**

L'UFP reconnaît le droit fondamental des nations autochtones à l'autodétermination et préconise une alliance sur la base de traités égaux et réciproquement avantageux, assortis de ressources visant à harmoniser les rapports entre les communautés. Malgré son manque flagrant de pédagogie politique, nous soutenons par exemple l'une des rares mesures progressistes de l'actuel gouvernement en matière de droits autochtones (Innus).

C'est dans ce cadre que doit s'articuler la représentation des Premières Nations au sein des institutions politiques. Les modalités doivent être d'abord déterminées par les Premières Nations elles-mêmes. Une certitude s'impose cependant : ce n'est pas en maintenant les Premières Nations dans une cruelle situation d'exclusion sociale et économique qu'on favorise un quelconque « partenariat institutionnel », pour reprendre la langue de bois du document de consultation.

## **DÉMOCRATIE DIRECTE OU DÉMOCRATIE DE REPRÉSENTATION**

Notre jeune parti est en réflexion sur ce thème. Nous n'avons pas de position arrêtée. Comme sur plusieurs autres questions, nous sommes en « mode écoute ».

Si, en théorie pure, le pouvoir d'initiative citoyen conduisant à un référendum de portée obligatoire a quelque chose de très séduisant comme outil servant à combler le déficit démocratique, en pratique, l'expérience américaine nous laisse songeurs. Plusieurs constitutions d'États américains prévoient ce pouvoir d'initiative et permettent même, sous conditions, le « rappel » (*recall*) des élus et élues en cours de mandat.

Cependant, si on examine les thèmes référendaires proposés et les forces sociales et politiques porteuses, on constate qu'à grand renfort d'argent, la droite populiste la plus dure (juste un peu plus que l'ADQ...) propose des initiatives xénophobes, homophobes, anti-sociales (fiscalité), hostiles aux processus d'actions positives (femmes, minorités visibles, etc.).

En bref, si de telles initiatives étaient autorisées au Québec, il faudrait instaurer de solides mécanismes de contrôle. On peut songer par exemple à la Commission des droits de la personne, qui pourrait invalider une question dont la portée serait discriminatoire eu égard au sexe, à la condition sociale, etc. On pourrait également contrôler sévèrement les dépenses autorisées. Mais est-ce efficace quand on songe au tripotage actuel ayant eu cours au sein de certains partis qui contournent la loi sur le financement des partis politiques ? Une récente condamnation d'un membre de l'ADQ en témoigne.

## **ÉLECTION À DATE FIXE**

Une autre aberration antidémocratique du système parlementaire britannique est de donner au Premier ministre de Sa Majesté le pouvoir discrétionnaire de déterminer à sa guise la date du déclenchement des élections. L'UFP est d'avis qu'il s'agit là d'un abus de pouvoir institutionnalisé et se prononce pour des mandats maximums de quatre années, renouvelables une seule fois. Il en serait de même pour les membres de l'Assemblée nationale. Pas plus de deux mandats consécutifs. Fini les députés à vie. Cette approche est conséquente avec notre adhésion à un régime de type présidentiel où la présidence est élue au suffrage universel dans le cadre d'un scrutin à deux tours.



## **DROIT DE VOTE, PROCESSUS DE VOTE ET LOI ÉLECTORALE**

L'UFP se prononce en faveur du droit exercé par les autorités électorales de vérifier l'identité d'une personne électrice. À moins que l'expérience concrète nous démontre le contraire, les mécanismes actuels nous semblent suffisants. C'est pourquoi la carte d'électeur obligatoire nous apparaît être une mesure bien tatillonne. Ceux et celles qui proposent une telle mesure ont le fardeau de prouver son absolue nécessité. Nous proposons également que figure sur le bulletin de vote, non pas la photo de la personne candidate, mais le sigle du parti politique, le cas échéant. Ce repérage visuel, qui facilite l'exercice du droit de vote pour les personnes analphabètes, nous semble plus indiqué qu'une photo. La personne candidate (sauf les indépendants) porte d'abord un message collectif : celui de son parti. Nous sommes déjà rendus très loin dans la personnalisation de la vie politique, dans la politique spectacle. À quand la « binne » du chef de parti sur le bulletin de vote ? Un parti ajoute même le nom de son chef dans sa domination. EMD inc....

Plus sérieuses sont les questions relatives au droit de vote. Pourquoi ne pas dès maintenant lancer un vaste débat, comme en France sur le droit de vote des travailleuses et travailleurs immigrants ? Les résultats pourraient être surprenants...

Quant à l'âge requis, nous ne voyons aucun obstacle sérieux à l'exercice de ce droit dès l'âge de 16 ans, comme au Brésil et au Nicaragua. Si, à 16 ans, on est assez mature pour se faire exploiter chez McDonald's ou comme pompiste chez Esso, on devrait avoir le droit de dire son mot. Cependant, la mise en œuvre de cette mesure renvoie à la mise sur pied d'un solide programme d'éducation à la citoyenneté dès l'école secondaire. On est loin du compte. On n'enseigne même pas à nos jeunes, qui sont souvent des travailleurs et des travailleuses, l'abc de leurs droits sociaux et syndicaux.

## **L'UFP SE PRONONCE POUR LA PARITÉ DE REPRÉSENTATION HOMMES-FEMMES**

Pour nous, ce n'est pas une question théorique. Partout, au sein de notre parti, particulièrement au niveau des porte-parole, nous vivons une réalité de représentation paritaire. Cette démarche doit également s'exprimer au niveau de la représentation à l'Assemblée nationale et nous multiplierons les efforts pour présenter le plus grand nombre possible de candidates.

Cependant, une question se pose : par quels mécanismes concrets peut-on favoriser la parité à l'Assemblée nationale ? Nous sommes en réflexion là-dessus. Le modèle français, mis

en œuvre lors des dernières législatives, ouvre peut-être quelques pistes. On sait que les partis qui ne présentent pas suffisamment de candidates sont frappés à la caisse sur le plan des ristournes électorales versées par l'État. L'expérience du dernier scrutin démontre que les gros partis, surtout de droite, semblent se fiche complètement de la mesure. C'est au sein des petits partis de gauche qu'on semble prendre la question vraiment au sérieux. La Commission des institutions de l'Assemblée nationale devrait, conjointement avec les organisations féministes, étudier prioritairement cette question de la sous-représentation féminine et faire l'inventaire complet des mesures de toute nature qui pourraient être déployées à court terme pour combler l'un des aspects les plus criants du déficit démocratique.

## **CONCLUSION**

Le système actuel ne laisse aucune place véritable à la vie démocratique citoyenne. Des enjeux fondamentaux, comme la ZLEA, sont négociés secrètement entre dirigeants. On parle même de nous entraîner dans une guerre d'agression contre l'Irak, où ce peuple est déjà victime de son dictateur. Les budgets publics sont préparés secrètement. Et l'on s'étonne du décrochage politique...

L'UFP s'est donné comme objectif de construire peu à peu une véritable alternative politique. L'existence d'un tel projet est essentielle pour que l'espoir renaisse.

Le Comité exécutif national de  
l'Union des forces progressistes